

Annexe 2

Récits : Vie de saint Etienne, *Vita ampliata*, *De Revelatione* et *Vita Hugonis*

L'étude des pathologies dans des textes grandmontains requérait un résumé des passages dans lesquels elles sont évoquées. Nous avons donc choisi de présenter des « récits », paragraphe par paragraphe, qui reprennent en partie ce qui a été présenté ailleurs, dans l'analyse de la *Vita Hugonis* (laquelle fait suite à la traduction) mais dans l'optique précise de notre sujet. Il sera donc possible de s'y reporter pour en retrouver le contexte.

Ces « récits » sont extraits de la *Vita Stephani* (auteur : Etienne de Liciac ou un contemporain d'après Dom Jean Becquet), de la *Vita ampliata* ou *Appendix* qui la complète, du *De revelatione* (auteur : Gérard Ithier) et de la *Vita Hugonis* (auteur : Guillaume Dandina) et ils évoquent les pathologies guéries miraculeusement par Etienne et Hugues Lacert.

Bibliographie

- Source : texte de l'édition de Dom Jean Becquet, *Corpus christianorum, continuatio mediaevalis*, VIII, Brepols, Turnholt, 1965.
- Traduction de frère Philippe-Etienne, *Ecrits grandmontains 1* (pour les deux Vies de saint Etienne).
- Traduction de Michel Aubrun, *Saints ermites en Limousin au XII^e siècle*, édition Brepols, 2009.
- Pierre-André Sigal, *L'homme et le miracle dans la France médiévale (XI^e-XII^e siècle)*, Paris, 1985.

I. Vie de saint Etienne

§ XXXIV (*mutité*). Mention d'un enfant qui avait perdu la parole (*loquelam amiserat*) depuis trois jours. Sa mère pense qu'il va mourir mais il se met tout d'un coup à parler et révèle qu'il a une vision. Statut : enfant jeune.

§ XLII (*paralysie*). Un chevalier (*miles*) du nom de Raimond de *Plantadius* est paralysé et « par l'effet de cette maladie qu'on appelle paralysie » (*eo morbo qui paralysis dicitur*), il est privé de l'usage de la moitié de son corps et, de ce côté, il ne peut se servir d'aucun membre. Il s'adresse donc au prieur comme il le peut et demande à être conduit dans l'église, à l'autel. Statut : chevalier identifié.

§ XLIII (*cécité*). Un disciple qui avait perdu la vue (*lumen amiserat*), après s'être prosterné en prière, la recouvra auprès du sépulcre du saint. Statut : disciple, frère grandmontain.

§ XLIV (*languueur*). Pierre de Limoges, prêtre, frère de Grandmont, neveu (*nepos*) de Pierre de Limoges, second prieur de Grandmont, tomba gravement malade et il avait du mal à supporter le poids pénible de cette très grave languueur (*languor*). La guérison s'opère ainsi : on prend un linge couleur de neige et on essuie le corps tout entier de la tête aux pieds. Statut : prêtre et frère de Grandmont identifié.

§ XLV (*fièvre*). Un homme nommé Giraud David, par foi et dévotion, ôta une particule de la table appartenant à Etienne et s'en servit longtemps comme relique : il raclait souvent un peu de bois, le mettait dans l'eau et le donnait à boire à de nombreux malades de la fièvre (*febricitantes*) et bientôt, il soigna tout le monde, par la grâce de Dieu ; lui aussi, il fut guéri par cette médecine. Statut : homme identifié.

§ XLVI (*érysipèle*). Sur le territoire de Limoges, un soldat, de noble origine mais qui ne brillait pas beaucoup par l'honnêteté de ses mœurs, fut puni par une maladie incurable, un feu inextinguible (*ignis inextinguibilis*), dit feu d'enfer (selon frère Philippe-Etienne, il pourrait s'agir d'une infection due à un streptocoque, appelée « érysipèle », litt. « peau rouge »). Ce feu inextinguible qui ne cessait pas tant qu'il y avait matière à brûler entièrement, consumait sans pitié le pied du soldat, chair et os, sans remède. La guérison est obtenue ainsi : il baigna d'eau la pierre sous laquelle le corps du saint se trouvait inhumé et versa cette eau sur son inflammation (*ulceri*) : le feu s'éteignit rapidement et le soldat fut guéri à la fois de son ulcère et de sa douleur. Statut : soldat (noble).

§ XLVII (*résurrection*). Au moment où les constructions de la maison de Grandmont étaient en cours d'édification, l'un des ouvriers tomba d'échafaudages assez hauts, à travers les ouvertures sur un tas de pierres : il perdit la parole et, peu après, mourut. Le prieur porta alors dans ses bras le corps déchiré (*membraorum laniatio*) du défunt et le plaça au-dessus de la tombe du très saint Etienne de Muret : celui qui était mort ressuscita (*mortuus*), rendu à sa vie d'avant et à une santé parfaite, au point qu'on ne put trouver de trace d'une quelconque lésion (*lesio*) sur tout son corps. Statut : ouvrier (milieu grandmontain).

II. *Vita ampliata*

§ XII. Episode des « os secoués » (*subito divinitus excussa sunt omnia ossa ejus*) qui complète le § XI de la *Vita Stephani*. Les circonstances : Etienne a quitté sa patrie, ses parents. Il sait qu'il ne reviendra jamais, se retourne « pour un dernier adieu » et ses os se disjoignent. Ce thème pourrait symboliser la rupture des liens antérieurs. Commentaire de l'auteur de la *Vita ampliata* : c'est pour lui le signe de la sainteté future d'Etienne et de sa bonté. Statut : Etienne.

§ LVII (*résurrection*). Dans le territoire de Poitiers, un couple affectionnait les frères d'Allonne (maison grandmontaine). La femme, nommée Pétronille, tombe de cheval et reste comme morte (*defuncta*). Elle ressuscite comme si rien ne s'était passé. Statut : femme semi-identifiée.

§ LVIII (*résurrection bis*). Au moment de l'édification de l'église de Grandmont, le maître d'œuvre tombe, alors qu'on place en hauteur une grande pierre carrée. Des détails sont donnés sur les dommages physiques : le sang coule de ses yeux, de ses oreilles, du nez et de la bouche et il est donné

pour mort. Il ressuscite grâce à l'intervention du saint. Scénario : le prieur Etienne de Liciac se rend auprès du corps du défunt avec les frères, il le découvre¹, lui prend la main droite et lui dit, presque brutalement : « Gérard, lève-toi, dis-je, ouvrier, et retourne à ton ouvrage, lève-toi vite, ne tarde pas. » A ces mots, l'homme revit, se lève et dit : « Me voici, Seigneur, je suis là, je n'ai ni ne ressens aucune douleur ». Statut : maître d'oeuvre (milieu grandmontain).

§ LIX (*résurrection ter*). Grandmont, un enfant de noble origine, nommé Audoin, peut-être handicapé mental, sans doute confié aux frères comme oblat, tombe accidentellement d'une poutre et meurt dans sa chute (*mortuus*). Le prieur le prend sur ses épaules et le porte sur le tombeau de saint Etienne et il ressuscite (*recepit vitam*). Statut : enfant (noble) semi-identifié (milieu grandmontain, oblat ?).

§ LX (*accident « domestique »*). Un frère était coincé sous un arbre, sa main avec son bras était blessée (*manus cum brachio destruebatur*). L'intervention d'Etienne le sauve. Statut : religieux et frère de Grandmont.

§ LXI (*fièvres et résurrection provisoire*). Un homme dont la mère est très âgée voit qu'elle est prise de fièvres (*vi februum corripiebatur*, au pluriel). On la retrouve morte (*mortua*) mais elle n'a pas reçu les sacrements du Christ. Son fils l'appelle, elle se réveille et lui dit : « Que veux-tu, mon fils ? Pourquoi m'as-tu appelée ? J'étais bien, assurément ». Son fils mande le prêtre, elle reçoit la communion et meurt à nouveau (*iterum obiit*). Il est dans l'ordre des choses qu'elle meure définitivement mais elle a d'abord évoqué un « monde après la mort » où on se sent bien... Statut : femme âgée.

§ LXII (*fièvre*). Le prieur Etienne de Liciac est atteint d'une fièvre récurrente (*graviter febricitaret*) et, seule, la présence des reliques d'Etienne réussissent à l'en guérir. Statut : prieur de Grandmont identifié.

§ LXVI (*surdité*). Il y avait à Grandmont un frère nommé Willelm qui était profondément troublé à cause d'une très grande surdité des deux oreilles (*nimia surditate ambarum aurium*). Au moment de la translation d'Etienne, il s'approche du sarcophage et y découvre les sandales d'Etienne ; il les prend, passe les doigts sous les semelles et en retire tout ce qu'il peut trouver et en remplit ses oreilles. Il fait cela pendant assez longtemps et récupère l'ouïe qu'il avait perdue. Statut : frère de Grandmont semi-identifié.

III. De revelatione

§ IV (*cécité*). « A une époque proche de la translation d'Etienne, on amène un homme âgé et aveugle (*caecus et senex*). Il est introduit, amené auprès de l'autel, une prière est adressée par les frères

¹ Il était donc couvert d'un linge, peut-être parce qu'on le considérait déjà comme mort.

au Seigneur ; on fait le signe de la vraie Croix (*signo verae crucis*) et aussitôt, la lumière se fait en lui, il recouvre la vue et, guéri, manifeste sa joie. Statut : homme âgé aveugle.

Second miracle (*boiterie, mutité, malformation, tumeur*). Un enfant, à sa naissance, était boiteux (*claudus*), muet (*mutus*) et avait les mains contrefaites (*manibus aridus*). Guéri grâce au bienheureux Etienne, l'enfant, âgé de dix ans, parle désormais librement, marche et bouge ses mains comme il veut. Statut : enfant.

Troisième miracle (*tumeur*). Lorsqu'un autre adolescent, plus âgé que le précédent, est amené par le même prêtre : c'est le fils d'un bourgeois de Limoges, qui avait une grosse tumeur (*vesicam*) sur le cou qui l'empêchait de regarder vers le haut, de tourner le visage et même le corps tout entier parce que son menton était collé et attaché à son corps. Pendant que son père priait et demandait l'aide divine, la tumeur commença à désenfler et le menton fut libéré de la poitrine. Statut : adolescent (bourgeois).

§ V (*malformation, cécité, boiterie, mutité, possession, folie, surdité, résurrection*). Une jeune fille avait la main droite tordue et contrefaite (*manum dextram curvam et aridam*) depuis sa naissance. Par la vertu de Dieu, la main se redresse, se tend pour faire le signe de croix, les doigts s'ouvrent. On amène des aveugles (*caeci*) qui retrouvent la vue, des boiteux (*claudi*) qui sont guéris, des muets (*muti*) qui parlent, des possédés (*daemoniaci*) qui sont libérés, des fous (*amentes*) qui quittent leur folie, des malades (*aegri*) qui retrouvent la santé, des morts qui ressuscitent, des sourds (*surdi*) qui trouvent de l'aide ». Statuts : jeune fille et multitude non précisée.

Autre miracle de guérison (*cécité*). Le vicomte de Limoges, Adémar, a emmené son enfant, aveugle de naissance (*a nativitate caecum*) pour qu'il soit nourri par les moines et celui-ci fut guéri de manière divine par le bienheureux Etienne le jour de sa translation. Statut : enfant du vicomte de Limoges identifié.

§ VI (*surdité*). La mère âgée d'un homme, dont le fils a déjà été guéri (cf. § IV), obtient guérison de sa totale surdité (*surda*). Statut : femme âgée.

§ VII (*boiterie*). Une jeune fille très pauvre qui était boiteuse depuis sa naissance (*in utero matris suae clauda exstiterat*) et se trouve exaucée dans sa guérison. Statut : jeune fille pauvre.

§ VIII (*boiterie*). A Limoges, deux bourgeois avaient un fils nommé Etienne, boiteux de naissance (*ex utero matris suae... claudum*) et qui avait presque quatorze ans. Ils se rendent tous à Grandmont et font monter l'enfant avec ses béquilles sur un âne. Celui-ci trébuche et les béquilles de l'adolescent boiteux sont brisées. L'enfant perçoit le signe qu'il va guérir. Arrivé à destination, l'enfant se redresse soudain, mis debout par le Seigneur, avec l'aide du bienheureux Etienne ; hilare et joyeux, il se met à marcher. Statut : adolescent (bourgeois) semi-identifié.

§ IX (*mutité, malformation, résurrection*). « Une femme habitant près de Limoges, vint avec son enfant muet (*mutus*) et manchot (*mancus*) ». Cet enfant était horrible à voir (*enormis*, « hors norme ») : son

visage était déformé (*distortum*) sur la partie gauche de sa mâchoire (*maxilla*), ses dents disposées sans ordre (*dentes inordinati*) dans sa bouche et il n'était pas étonnant qu'il ne puisse pas parler et qu'il puisse à peine manger. Une de ses mains était repliée et faible (*curva et debilis*), la gauche. Il retrouve la santé après une prière à Dieu et à Etienne. Statut : enfant.

Autre miracle (*résurrection*). Deux jeunes gens apportent de leur maison un suaire, à destination des frères de Grandmont pour les remercier Etienne de la guérison de leur père ressuscité (*surrexit*). Statut : homme (âgé ?).

§ X (*cécité*). Un jeune homme, venu du village de Saint-Hilaire, à côté du monastère de Bénévent, aveugle de naissance (*caecus a nativitate*), recouvre la vue. Statut : jeune homme (paysan ?).

§ XI (*cécité*). Une femme qui avait perdu la vue (*lumen amiserat*) depuis presque neuf ans, avec l'aide de Dieu et d'Etienne, la retrouva avec bonheur. Statut : femme.

§ XII (*atteinte neurologique*). Une femme, sans doute originaire de Normandie, a la main estropiée (*manum aridam*). Dès qu'elle touche le tombeau du saint, elle est guérie. Statut : femme.

§ XIII (*folie*). Un homme, pris de folie (*amens*), est conduit par sa mère à Grandmont, afin que Dieu lui rende le sens (*sensum*) et le calme de l'esprit (*mentis sobrietatem*), ce qu'il obtient grâce à l'intercession du saint. Statut : homme jeune.

§ XIV (*boiterie, cécité*). Une femme, venant du diocèse de Limoges, avait amené son fils, boiteux depuis sa naissance (*ex utero claudum*). Après une prière, il se retrouve aussitôt en état de marcher, ses pieds étaient solides et fermes (*solidatae bases et plantae*). Statut : enfant ou adolescent.

Autre miracle. Un homme qui avait été aveugle (*caecus*), que Dieu avait visité, qui avait prié sur le tombeau (d'Etienne), avait recouvré la vue. Statut : homme.

§ XV (*cécité*). Une jeune fille est conduite, venant de Saint-Léonard de Noblat (*Nobiliacus*). Ses yeux ne voyaient pas clairement (*non habens luminaria quibus cernantur omnia*), ils étaient comme de petites pierres (*quasi lapilluli*), durs comme de petits cristaux (*duri velut cristalluli*). Elle est alors amenée auprès du saint, les squames (*scamae*) tombent de ses yeux qui étaient semblables à des cristaux (*similes cristallis*) et elle voit ce qu'elle ne voyait pas. Statut : jeune fille.

§ XVI (*fièvre*). A Solignac, un enfant gravement atteint par la fièvre (*febres*, au pluriel) était pratiquement en danger de mort. Ses parents le vouent à saint Etienne et il se trouve guéri. Statut : enfant plus ou moins âgé.

Autre miracle (*cécité*). Une femme était à Grandmont avec sa fille aveugle (*caeca*). Sa prière au Seigneur fait rendre à sa fille la vue qu'elle avait perdue depuis presque huit ans. Statut : jeune fille plus ou moins âgée.

§ XVII (*corps décharné*). Une femme habitant un lieu appelé *Pulchra Arbore* (Belârbre, commune de l'Indre² ?) et nommée Pétronille³, était venue avec son fils au corps décharné (*aridus*) : il obtient guérison grâce à Etienne. Statut : enfant ou adolescent semi-identifié.

§ XVIII (*fièvre*). Un chevalier très noble (*nobilissimus*), nommé *Eschivardus*, se trouve guéri d'une fièvre quarte (*quartanae febres*) grâce aux mérites (de saint Etienne). Statut : chevalier semi-identifié.

§ XIX (*fièvre*). Un chevalier, nommé Josselin de *Solaco* (Josselin de Souillac, attesté en 1189), noble et frère de l'abbé de Solignac (Gaubert ?), est atteint également de fièvre quarte (*a quartanis*). Statut : chevalier et frère d'un abbé identifié.

§ XX (*paralysie, cécité, boiterie et affections indéterminées*). Dans un lieu connu, l'*oppidum* de La Porcherie, Jean Gormond est atteint d'une grave infirmité (*gravi usque ad mortem... infirmitate*) qui dura une année et le mit en danger de mourir : il ne pouvait plus porter sa main à la bouche (*manum ad os adducere*) ni bouger un pied (*pedem movere*) et il ne pouvait pas parler (*ore nequibat*). Il est guéri après une prière à saint Etienne. Mention d'autres guérisons d'aveugles (*caeci*), de boiteux (*claudi*), et d'autres infirmes (*infirmi*). Statut : homme identifié et multitude non identifiée.

§ XXI (*mutité*). Un muet de naissance (*a nativitate mutus*) de douze ans et amené par sa mère auprès de saint Etienne, se met à parler. Statut : enfant de douze ans.

§ XXII (*langueur, décharnement et malformations*). Un jeune homme était resté couché dans son lit en état de langueur (*languidus*) pendant presque une année. Soudain il se lève, commence à marcher sans l'aide de personne et monte avec énergie les marches de pierre qui sont placées devant l'autel. Ses bras étaient comme des morceaux de bois secs (*quasi lignea sicca*) ses jambes (*tibiae*) également, ses mains étaient grandes ainsi que ses pieds, son corps trop maigre (*nimis macilentum*), son visage blême et très déformé⁴ (*pallida ac vehementer deformis*). Statut : jeune homme.

§ XXIII (*fièvre et agonie*). Un homme appelé André est saisi et tourmenté par des fièvres hebdomadaires (*nundinis febribus*). Il est presque à l'article de la mort et reçoit l'extrême-onction. Le malade commence à ressentir une douleur excessive et à agoniser. On le dépose sur des jonchées (*stramenta*), comme c'est l'usage pour les chrétiens au moment de la mort ; on lui croise les mains sur la poitrine, on lui ferme les yeux, son souffle (*anelitus*) est pratiquement inexistant. Etienne lui apparaît, tenant à la main une fiole (*fialam*) pleine d'eau salvatrice (*salutifera*) qu'il répand sur le corps

² Les grandmontains y possédaient une celle : L'Espau.

³ On a, dans la *Vita ampliata*, la mention d'un premier miracle concernant la résurrection d'une dame Pétronille (§ LVII) : s'agit-il de la même personne ? Le lieu d'origine n'a pas été identifié mais si, par hypothèse, la femme est la même, il se trouverait dans le « territoire de Poitiers ». Il pourrait s'agir d'une maison grandmontaine si le personnage cité appelé Jean est un frère du lieu précisément. Chronologiquement, il pourrait avoir une cohérence : dans la *Vita ampliata*, c'est la femme qui, tombée de cheval, est secourue par son mari et ressuscite mais ce dernier est mort déjà dans le second « épisode ».

⁴ On est tenté ici, bien sûr, de voir dans cet homme une image christique incarnant la déformation due à la souffrance universelle. La « félicité » est ici représentée par la résurrection du corps, véritablement incarnée.

du malade, lequel retrouve la santé. Il raconte par la suite comment son corps ressentit une grande sensation de froid (*magnum refrigerium*) quand l'eau salutaire fut répandue, au point qu'il lui semblait être au paradis de Dieu. Statut : homme semi-identifié.

§ XXIV (*folie, possession démoniaque*). Un jeune paysan, originaire de Boissy, s'en prend aux bornes d'un bois appartenant aux frères de la maison grandmontaine de L'Ecluse (Haute-Vienne) : il est saisi par le démon (*daemon*) qui commence à l'agiter en tous les sens et à l'atteindre gravement, au point qu'il ne pouvait reconnaître personne. Ses parents le conduisent auprès du tombeau d'Etienne et l'homme parvient à résipiscence. Statut : jeune paysan.

§ XXV (*danger de mort, pathologie indéterminée*). Un adolescent en danger de mort : on ne sait pas de quoi il souffre (*gravi morbo periclitaretur*). Sa mère prend un fil de chanvre (*stupeum filum*) elle s'approche de son fils inanimé sur le sol, qui ne voyait ni n'entendait rien, et le mesure (avec ce fil), de la tête aux pieds, pour ensuite faire fabriquer un cierge qui sera dédié au saint. Ainsi son fils est-il guéri. Statut : adolescent.

§ XXVI (*affection de la gorge*). Dans l'*oppidum* de Laurière, une veuve appelée *Dea* avait un fils, nommé Belin, malade au point d'en mourir. Il souffrait d'une très grave affection de la gorge (*morbum gutturis gravissimum*) et ne pouvait pas parler, ni manger, ni avaler sa salive. Son visage et sa bouche étaient particulièrement pâles (*nimis livida*) et ses yeux, pour ainsi dire vitreux (*quasi vitrum*). Il gisait comme mort sur son lit mais l'intervention miraculeuse d'Etienne produisit la guérison par le geste d'enfoncer pieusement dans sa gorge trois doigts (*tres digitos suos in gutture*). Le fils retrouve la santé et l'intégrité physique, comme s'il n'avait jamais ressenti de mal. Curieuse de savoir ce qui s'était passé, la mère trouve des linges (*pannos*) qui avaient recouvert le jeune homme, humides (*madefactos*) à cause du contact avec le (corps) malade et trois trous dans sa gorge, deux à gauche et un à droite⁵ (*tria foramina ... duo a sinistris et unum a dextris*) Les traces (*cicatrices*) de ces trois trous sont restées visibles longtemps après. Statut : jeune homme semi-identifié.

§ XXVII (*paralysie partielle*). Dans le village d'Ambazac (*in vico Ambasiaco*), un homme pauvre du nom d'Etienne, avait un fils, Pierre, boiteux de naissance (*ex utero... claudus*) et âgé de presque dix ans. Il se déplaçait sur le sol comme un serpent (*quasi quoddam reptabile reptabatur*) quand il voulait marcher. Etienne intervient et lui rend une santé parfaite, avec des pieds solides et une démarche assurée. Statut : enfant pauvre semi-identifié.

§ XXVIII (*fièvre et résurrection*). Dieu ressuscite (*suscitaverit*) un enfant, grâce à Etienne dont l'effigie de cire fut apportée dans une de nos maisons, appelée Saint-Michel⁶. Pendant que sa mère prie, le visage de l'enfant se ranime et peu après, il est de nouveau vivant et en bonne santé. Statut : enfant.

⁵ Ces « trous » font penser à des stigmates christiques. On a ici une guérison par contact.

⁶ Saint-Michel de Lodève, Hérault.

Autre miracle (*fièvre*). L'épouse d'un chevalier (*miles*) nommé Arnaud, seigneur d'une place-forte nommée Roche-Creuse (*Rupis-Excisa*), fut guérie par Etienne. Au mois d'août, l'année de l'Incarnation du Seigneur 1192, ladite femme commença à être fiévreuse (*febricitare*) et à souffrir beaucoup. Son infirmité s'aggravait de jour en jour et elle était sur le point de mourir. On la dépose alors dans la cendre, enveloppée d'un cilice, comme c'est l'usage pour les chrétiens au moment de la mort. Son mari prend un fil de chanvre (*stupeum filum*), la mesure de la tête aux pieds et commence à enduire le fil de cire : cette offrande apportera la guérison. Statut : femme d'un chevalier identifié.

§ XXIX (*danger de mort*). Près du château de *S. Baudelius*, une femme remarquable par sa noblesse et son origine, qui connaissait et appréciait les frères de la maison grandmontaine de Aura-Ventosa (Aveyron) avait un petit enfant (*parvulus*) atteint d'une grave maladie (*gravi infirmitate*) qui était pratiquement en train d'agoniser. La guérison s'opère parce que la mère voue l'enfant à saint Etienne. Statut : jeune enfant (noble).

§ XXXII (*surdité*). Dans le village d'Augignac (Dordogne), un prêtre du nom de Gérard (*Geraldus*), remarquable par son origine et sa noblesse, chapelain de l'église de l'apôtre saint Martial, située dans ce village. Cet homme, devint sourd (*talis surditas*) tout à coup, comme si des cloches ou des tambours avaient résonné près de ses oreilles ; il ne pouvait plus rien entendre du tout (*nihil penitus audire posset*). Il se rend dans l'église Saint-Martial, où se trouve une *memoria* de saint Etienne, il y reçoit une dent de ce dernier comme relique. Revêtu de lin, ablutions faites, il fait le signe de croix, touche ses oreilles en tous les endroits (*tetigit undique aures suas*) et se retrouve guéri. Statut : prêtre (noble) identifié.

§ XXXIII (*fièvre et résurrection*). A Salignac (Dordogne), un familier des frères des maisons grandmontaines de Vaissières et de Puy-Gibert avait un fils, Bernard, qui fut saisi par une fièvre intense (*gravi febre*). L'adolescent était perdu, ne voyant ni n'entendant rien, comme mort ; il fut placé dans un cilice et couvert de cendre, comme c'est l'usage chez les chrétiens à la fin de leur vie (cf. § XXVIII). Ses parents vouèrent l'enfant à saint Etienne et après avoir fait fabriquer un cierge, le posent sur lui. L'enfant a alors la vision de saint Etienne et, alors qu'il gisait comme mort, il cria d'une voix forte : « Où est cet homme qui me conduisait ? Je ne sais pas où il est allé ». Et, ainsi, il revient à la vie. Statut : adolescent semi-identifié (milieu grandmontain).

§ XXXV (*léthargie*). Itier de Mont-Valerius est saisi à l'improviste, à Saint-Junien, par une subite maladie léthargique (*improviso lethargico morbo*) et il était en passe de mourir. Il se trouvait déjà mis dans la cendre et enveloppé d'un cilice, comme c'est la coutume pour les chrétiens au moment de mourir. Il gisait, comme mort, sans rien voir ni rien entendre. Après une prière assidue, le malade est guéri, son visage s'éclaire, il devient joyeux et toute trace de sa maladie disparaît complètement. Statut : homme (noble ?) identifié.

IV. *Vita Hugonis*

Il faut signaler d'emblée que les miracles de guérison présentés par Guillaume Dandina ont des particularités qui distinguent la *Vita Hugonis* des autres textes. L'hagiographe se fait fort d'établir une vérité relative (puisqu'il n'a pas assisté personnellement aux guérisons), en utilisant les témoignages de personnes dignes de foi dont il livre les noms : Pierre de Limoges (prieur de Grandmont), Guy de Miliac, Bernard Bochart et Hugues Dumont. (§ 31). Ensuite, et cela pourrait être la conséquence de ce fait, on note la précision parfois très grande apportée à détailler les symptômes des affections. Il faudra également être attentif aux moyens thaumaturgiques employés. Enfin, c'est ce qui distingue Hugues d'Etienne, les guérisons qu'il obtient adviennent uniquement de son vivant. Les paragraphes concernés pour cette étude sont limités aux numéros 31 à 54 de la *Vita Hugonis*.

Le paragraphe 31 est une présentation liminaire sur la manière dont Hugues exerce son action thaumaturgique de son vivant : « il rendait, par un seul regard (*visu solo*), la vue à ceux qui ne voyaient pas, la position debout aux perclus (*contractis*), la santé aux épileptiques (*caduci*) et les membres de nombreuses personnes parmi les malades étaient rendus à la santé par ses prières ».

§ 32 (*perclus*). A Arnac (Corrèze), un perclus (*contractus*) souffrait d'un mal le prenant depuis les reins (*a renibus*) jusque dans les membres. Il marchait sur les mains (*manibus repens*), les reins brisés (*dissolutis renibus*) traînait son corps à terre (*corpus per terram traheret*) et ressemblait à un monstre rampant (*monstrum aliquod*). Incapable de quelque activité, il avait des membres couverts de gale (*scabies*) et gangrenés (*putredo*), il avait un visage affreux (*miserabili facie*) et il était horrible à voir (*horribilis ad videndum*), semblable à un mort. Pendant que le saint se met en prière, le malade, les pieds et les reins contractés (*contractis pedibus et renibus*) se jette, tête en avant, comme une bûche (*quasi truncus*) sur le pavement (de l'église), priant Dieu de le libérer « des flammes de la géhenne ». Quand soudain la douleur de sa maladie disparaît, il comprend qu'il est guéri. Il commence à marcher tout seul : tous ses nerfs et ses membres se renforcent (*nervei ac membra solidata sunt*) au point qu'il ne restait plus ensuite de signes visibles de leur désagrégation⁷. Statut : homme.

§ 33 (*paralysie*). A Brantôme, le fils d'une matrone souffre d'une malformation très invalidante. Paralysé au niveau de la tête (*contractus capite*), il souffrait énormément ; il était atteint d'une si douloureuse infirmité, que sa tête était attachée à son épaule gauche (*capiteius a laeva scapula adhaereret*) et qu'il ne pouvait, en aucune façon, voir le ciel, à moins d'être couché (*nisi resupinus*). Le

⁷ Référence pour une guérison semblable dans *Act.* 3,2 : un boiteux de naissance auquel Pierre dit : « Au nom de Jésus Christ de Nazareth, marche ! ». Et le prenant par la main droite, il le souleva. Instantanément, il eut la plante des pieds et les chevilles solides ; d'un bond, il fut debout, et il se mit à marcher ».

jeune homme a l'espoir que Hugues le guérisse par la palpation (*palpando*). Hugues, en réalité, procède ainsi : il le prend par les cheveux (*per capillos eum tenuit*) et sépare la tête de l'épaule (*a scapula caput separavit*). Le jeune homme déclare alors qu'il veut vomir (*evomere*) ; il se met à l'écart, les yeux et les mains levés vers le ciel, et un flot de sang sort de sa bouche avec du pus (*erupit sanguinis ab eius ore cum putredinerivus*) ; il crache par terre (*exspuens*), se met à gémir violemment (*graviter gemere*) et à expulser de la bile avec du sang (*excreare coleras ...cum sanguine*) comme si sa gorge avait été déchirée par quelque objet en fer (*ferramento aliquo guttur eius incideretur*) : le pus sortait de sa bouche comme des filets de sang (*tabes tamquam fila sanguinea ex ore illius dependebatur*). Une fois que ce qui ligaturait sa langue et sa gorge est rompu (*disruptis linguae ac faucium ligaturis*), il lève une deuxième fois les yeux et les mains vers le ciel et, de sa bouche encore ensanglantée (*ore adhuc cruento*), il se met à crier pour la première fois d'une voix claire (*voce clara*), alors qu'auparavant, il parlait avec une voix sans timbre (*cassum*) et à peine intelligible. Ce passage est un hapax, en ce qui concerne la précision des détails donnés. Statut : adolescent, jeune homme.

§ 34 (*affection de la gorge*). Au château de Ségur, un jeune homme avait une gorge et un visage enflés (*guttur turgidum habens et faciem*) et, jour et nuit, il était tourmenté de douleurs incessantes. Il était presque mort et ne se nourrissait pratiquement pas. Un recours est évoqué auprès du roi de France (*per regem Francorum... infirmis medicina praestatur*), détail étonnant qui pourrait suggérer le rôle thaumaturgique du roi, sans précision supplémentaire. En définitive, c'est Hugues qui procède à la guérison ainsi : le malade s'approche de lui, Hugues palpe sa gorge en priant et fait sur son visage un signe au moyen de la croix salvatrice (*saluti ferae crucis imposuit signum*). Pendant ce temps, le malade, la bouche ouverte (*ore aperto*), bougeant un peu les lèvres (*labia parum permovens*) essayait, en mugissant (*mugiendo*), d'implorer l'aide du saint. Pendant qu'il gémissait, le gonflement de la gorge et du visage commença peu à peu à diminuer (*guttur et facies paulo minus inflata coepit minui*) et il fut guéri. Là encore, on note la richesse des détails concernant cette affection de la gorge. Statut : jeune homme (noble ?).

§ 35 (*fistule au genou*). Le fils d'un ouvrier, dans un lieu proche de La Plaigne, souffrait d'une grave fistule maligne (*fistula mala*) et les médecins redoutaient de l'opérer mais il fallait envisager une ablation (de la jambe ?) au plus vite. L'homme avait perdu toute sensation et il se trouvait dans une incapacité physique et mentale. Il ne pouvait ni se tenir debout ni se dresser dans son lit ni s'asseoir. Incapable de marcher, il ne pouvait pas non plus se retourner, étant couché, d'un côté sur l'autre. Les parents de ce garçon avaient bien tenté de le guérir à l'aide d'amulettes et de breuvages (*ligamenta et potiones*) donnés par des sorciers (*ab ariolis*), en vain ! C'est alors que le malade a une vision qui lui signifie qu'il doit se procurer de la paille de l'homme de Dieu. La guérison s'effectue ainsi : la mère coupe et emporte de la paille qu'elle place sur le corps de son fils. Elle touche le genou du malade,

toute langueur disparaît et, aussitôt, la blessure perd toute sa puissance douloureuse. Le liquide qui coulait de son corps une fois asséché (*humore siccato qui fluebat ex corpore*) une nouvelle peau se forme (*cute nova superveniente*) et il est entièrement guéri, de sorte que, dans l'heure, il se lève de son lit, comme si son corps n'avait jamais eu de lésion (*laesionem*). Statut : adolescent, jeune homme (fils d'ouvrier).

§ 36 (*douleur au pied*). Dom Bernard de Boschiat, le futur prieur de Grandmont (1163-1170, six ans après la mort de Hugues (en 1157), souffre d'une grande douleur au pied. Hugues le guérit avec l'arme habituelle de la croix (*consueta arma crucis*) et fait le bienheureux signe, en le touchant à l'endroit de la douleur. Ce passage recèle une allusion à un texte sacré (*divina pagina*) évoquant le cas de malades guéris grâce à un liquide, chargé de pus (*humor cum sanie*) émis par le corps d'un homme vertueux⁸. Le message est clair : Dieu choisit ceux qu'il veut guérir, toute atteinte aux principes divins entraînant un refus de guérison. Statut : prêtre et frère, futur prieur de Grandmont.

§ 37 (*épilepsie ?*). L'auteur, se référant à d'autres épileptiques (*caduci*), raconte l'histoire de deux hommes vivant à Bré et à Rancon : ils souffrent d'un tourment qui fait que plusieurs personnes peinaient à les maîtriser ; ils avaient perdu leur force et vomissaient fréquemment. La maladie n'est pas désignée ici précisément mais ils guérissent grâce au signe de croix fait par Hugues sur leur corps. Statut : deux hommes dont un arbalétrier (? *balista*).

§ 38 (*douleur de tête, migraine ?*). Un homme originaire de Solignac se rend à Châtenet où réside Hugues : il souffre d'une grave douleur à la tête (*capitis vehementer vexatus dolore*) et ne peut trouver le repos ni jour ni nuit. Il décrit ainsi ses souffrances : la douleur (*inquietatio*⁹) à la tête est si forte qu'il ne sait que dire et que faire. Le scénario de la guérison est particulièrement remarquable : Hugues dit alors : « Moi aussi, j'ai mal à la tête ». Il lève alors sa main droite, en direction de sa propre tête, et, après l'avoir touchée, place cette main sur la tête de l'homme qui souffrait, en faisant le signe de croix (*cum signo crucis*) ; il palpe la tête de l'homme pendant un certain temps et la souffrance (*vexatio*) commence miraculeusement à l'abandonner et à migrer vers la sienne propre, tout en perdant de sa virulence. Statut : homme.

§ 39 (« *colère douloureuse* »). Un homme originaire de Solignac, se rendant également à Châtenet, souffre de ce que l'on appelle la « colère douloureuse » (*ira dolens*) l'accablant de tourments variés, avec des démangeaisons terribles (*cum pulis pessimis*) au point qu'elle faisait sortir son âme de son corps (*animam eius de corpore expugnaret*), avec des moments de répit. La guérison s'effectue grâce aux prières du saint, sans autre précision. Statut : homme.

§ 40 (*affection oculaire*). A Tiviers, près de La Plaigne, un homme souffre de la perte d'usage d'un œil (*unius privatus oculi officio*). La douleur est forte (*graviter laborabat*) et le saint le guérit en faisant le

⁸ La référence n'a pas été retrouvée par Dom Jean Becquet.

⁹ Au sens propre : le fait de ne pas connaître de repos.

signe de croix sur l'organe malade (*crucis signaculum*). Il est possible que l'œil guéri soit le seul qui lui reste (il serait donc borgne) car il est précisé : *cum quo solo ducente advenerat ante*. Statut : homme.

§ 41 (*affection oculaire*). Mêmes lieux, scénario très semblable : Hugues fait le signe de croix sur l'œil malade d'un homme et « la nuit de la cécité le quitta » (*nox caecitatis abscessit ab eo*). Statut : homme.

§ 42 (*cécité et handicap physique*). Une mendiante (*mendicans*) aveugle (*caeca*), venue d'un lieu près de La Plaigne, souffrait aussi d'incapacité dans une partie de son corps (*in quadam parte corporis virtute propria destituta*). Hugues fait sur ses yeux le signe de la croix en priant et ses yeux s'ouvrent soudain, de sorte qu'elle voit tout clairement (*cuncta clare prospiceret*). Statut : femme, âgée ? (pauvre, mendiante).

§ 43 (*main infirme*). A Syncelly, un régisseur ayant commis des malversations se trouve puni : comme il n'a pas respecté un contrat signé de sa main, celle-ci devient définitivement « infirme et débile » (*debilis et infirma*). Statut : régisseur (milieu grandmontain ?). Cas de punition divine.

§ 44 (*démence passagère*). C'est un acte de brigandage qui amène une punition frappant celui s'était attaqué à des frères de l'ordre. L'homme pris de démence doit faire acte de contrition avant d'être guéri : soudain saisi par la rage (*subito corripitur a rabie*) au point qu'il peut à peine être maintenu par plusieurs personnes, il tremble (*erat ei tremor*) et semble alors privé complètement de sens (*videbatur exsensus*), son visage est transformé (*immutatam faciem*) et ses yeux perdent leur couleur (*decoloratis oculis*). Cette emprise de la colère ressemble à la forme de possession évoquée au paragraphe 39 et l'hagiographe rend responsable de cette situation « l'ennemi du salut » (*salutis hostis*), c'est-à-dire le diable, et l'action de Hugues consiste simplement dans une réprimande. Statut : homme (propriétaire terrien). Cas de punition divine suivie d'une guérison.

§ 45 (*myalgie ?*). Près de La Plaigne, un seigneur voit son enfant souffrir d'une incapacité à se mouvoir : il ne bouge que pour respirer, ses os étant presque visibles sous sa peau relâchée (*laxata pelle pene ossa videbantur*). Hugues intervient en faisant ôter les linges dans lesquels l'enfant était enveloppé, il fait ensuite le signe de croix sur sa chair dénudée (*crucis signaculum ad nudam carnem... fecit*) et la guérison s'opère de manière définitive. Statut : jeune enfant (noble).

§ 46 (*languueur, débilité physique*). A Saint-Yrieix, le petit enfant d'un homme assez puissant, âgé de moins de cinq ans, était dans un état de languueur (*languerat*), frappé de débilité et privé de toute force dans ses membres (*omni... membrorum virtute debilis et destitutus*). Il restait immobile (*immobilis*) dans son berceau ou ailleurs et si on lui faisait plier le pied (*curvares pedem*) ou tendre la main (*manum extenderes*), il restait toujours dans la même position ; on aurait dit que tous ses os se trouvaient réduits en miettes, cachés sous sa peau (*ossa eius omnia minutatim confracta sub pelle*). Hugues intervient cette fois ainsi : les linges ôtés, il passe sa main sur son corps dénudé (*per nudam carne meius... mitteret manum*). Puis, il place sa main droite, en le palpant du sommet de la tête, en passant par tous les

membres, jusqu'aux pieds ; il prend un jonc et commence à effleurer çà et là, comme pour jouer, le ventre de l'enfant et bientôt le lui tend. C'est alors que l'enfant qui était presque déjà mort, comme réveillé de son sommeil, lève aussitôt la main et saisit le jonc, marquant ainsi sa guérison définitive. Statut : jeune enfant (noble ?).

§ 47 (*fièvre*). Cette fois, c'est Hugues lui-même qui est atteint de la fièvre (*gravibus febribus*), tout comme son portier (*janitor*). C'est la force d'âme qui fait surmonter cette épreuve à Hugues et à son compagnon mais les symptômes sont largement détaillés : il se met au lit pour supporter mieux la douleur (*dolorem*) car elle est incessante (*assiduus*), avec des poussées de chaleur (*cum ardore*), une soif intolérable (*sitis intolerabilis*) et un mal de tête extrême (*capitis anxietate nimia*). De même, le portier se déplace avec lenteur puisque ses membres étaient presque paralysés (*membra eodem incommodode pasta*). Statut : Hugues et son portier (milieu grandmontain, frère ?).

§ 48 (*fièvre*). Evocation lapidaire des fiévriers (*frigoretici*), de même que les « autres malades » guéris par Hugues. Statut : multitude indéterminée.

§ 53 (*fatigue*). Un prêtre qui devait célébrer la messe de postcommunion se retrouve dans un état de confusion mentale passagère due à une fatigue extrême (*valde lassus*) ne sachant pas s'il devait célébrer une messe pour la guérison qu'il avait obtenue auparavant ou bien pour la mort de Hugues. Statut : prêtre séculier.

§ 54 (*main blessée*). Ce miracle de guérison a lieu après la mort de Hugues (c'est le seul relaté !) : le frère qui avait procédé au prélèvement des entrailles de Hugues, selon le rite consacré, se trouvait blessé à la main, avec du pus (*manum... incisa mac graviter vulneratam ; et dolore pariter ac sanie plenam*). Le contact avec le corps saint a sans doute opéré la guérison et il reste juste une cicatrice (*cicatrice sola superstite*). Statut : frère grandmontain.

Le dernier miracle de guérison (*goutte*) concerne un personnage connu, l'évêque d'Angoulême, qui vient voir Hugues et lui décrit le mal dont il souffre : « Je souffre de la main droite jusque dans l'épaule (*a dextris in armo*), je ne peux lever le bras, ni le plier, ni l'écarter de quelque façon : cela vient, je crois, de la goutte (*ex gutta procedit*) ; le cou, la gorge et le visage aussi, comme vous pouvez le voir, sont enflés et livides (*collum etiam, guttur et facies... tumida lividaque effecta sunt*). Il lui demande de procéder à une palpation (*palpate*). Hugues prend dans sa main de manière prolongée la main de l'évêque, il l'attire à lui, en palpant et touchant l'endroit où il avait mal, tout en faisant le signe de croix. Faisant cela, il reste dans une attitude d'humilité vis-à-vis de l'évêque et celui-ci repart, guéri. Statut : évêque semi-identifié.